|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.5/60 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale22 novembre 2016FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail chargé d’examiner les tendances
et l’économie des transports**

**Vingt-neuvième session**

Genève, 5-7 septembre 2016

 Rapport du Groupe de travail chargé d’examiner
les tendances et l’économie des transports
sur sa vingt-neuvième session

Table des matières

*Chapitre Paragraphes Page*

 I. Participation 1−5 3

 II. Adoption de l’ordre du jour (point 1 de l’ordre du jour) 6 3

 III. Atelier sur le thème de la recherche et des innovations dans le domaine
des transports (point 2 de l’ordre du jour) 7−11 3

 IV. Atelier sur les infrastructures de transport essentielles et la cybersécurité
(point 3 de l’ordre du jour) 12−16 5

 V. Liaisons entre ports et arrière-pays (point 4 de l’ordre du jour) 17−20 7

 VI. Suivi des faits nouveaux concernant les réseaux de transport paneuropéens
(point 5 de l’ordre du jour) 21−26 7

A. Exposé de la Commission européenne sur les progrès accomplis
dans le cadre de la mise en place du Réseau transeuropéen de transport 21 7

B. Projets d’autoroute transeuropéenne et de chemin de fer transeuropéen 22−26 8

 VII. Transports dans la région méditerranéenne (point 6 de l’ordre du jour) 27−32 9

A. Rapport duCentre d’études des transports
pour la Méditerranée occidentale 27−30 9

B. Réseau de transport euroméditerranéen 31 9

C. Rapport de l’Union pour la Méditerranée 32 9

 VIII. Liaisons de transport Europe-Asie (point 7 de l’ordre du jour) 33−39 10

A. Avancement des activités menées au titre des liaisons
de transport Europe-Asie 33−35 10

B. Couloirs routiers et ferroviaires en Europe et en Asie 36−38 10

C. Autres initiatives en matière de transport entre l’Europe et l’Asie 39 11

 IX. Groupe d’experts de l’évaluation comparative des coûts de construction
des infrastructures de transport (point 8 de l’ordre du jour) 40−43 11

 X. Mobilité urbaine et transports publics : plan directeur paneuropéen
pour la promotion du cyclisme (point 9 de l’ordre du jour) 44−48 11

 XI. Changements climatiques et transports (point 10 de l’ordre du jour) 49−55 12

A. Groupe d’experts chargé d’étudier les effets des changements climatiques
et l’adaptation à ces changements dans les réseaux et nœuds de transport 49−50 12

B. Atténuation des effets des changements climatiques : outil ForFITS
de la CEE 51−53 13

C. Gaz d’échappement des moteurs diesel 54−55 13

 XII. Examen de la situation, des tendances et de l’économie des transports
dans la région de la CEE (point 11 de l’ordre du jour) 56−70 13

A. Tendances et économie des transports sur la période 2016-2017 :
réalisation des objectifs de développement durable
par le développement du transport durable 56−57 13

B. Tendances et économie des transports sur la période 2014-2015 :
financement des infrastructures de transport 58 14

C. Tendances et économie des transports sur la période 2012-2013 :
mobilité urbaine et transports publics durables 59 14

D. Tendances et difficultés pour les transports routiers 60−63 14

E. Tendances et difficultés pour les transports ferroviaires 64−66 15

F. Tendances et difficultés pour les transports par voie navigable 67−68 15

G. Analyse des statistiques de la CEE sur les transports 69−70 15

 XIII. Assistance technique aux pays en transition (point 12 de l’ordre du jour) 71−73 15

 XIV. Activités des organes de la Commission économique pour l’Europe présentant
un intérêt pour le Groupe de travail ; document de stratégie et résolution
ministérielle du Comité des transports intérieurs (point 13 de l’ordre du jour) 74−76 16

 XV. Élection des membres du Bureau pour les sessions de 2017 et 2018
du Groupe de travail (point 14 de l’ordre du jour) 77 16

 XVI. Questions diverses (point 15 de l’ordre du jour) 78 17

 XVII. Dates de la prochaine session (point 16 de l’ordre du jour) 79 17

 XVIII. Adoption des principales décisions (point 17 de l’ordre du jour) 80 17

 I. Participation

1. Le Groupe de travail chargé d’examiner les tendances et l’économie des transports a tenu sa vingt-neuvième session du 5 au 7 septembre 2016, sous la présidence de Mme Alevtina Kirillova (Fédération de Russie), qui remplaçait le Vice-Président, M. Sergey Egorshev. Y ont participé des représentants des États membres ci-après de la Commission économique pour l’Europe (CEE) : Allemagne, Autriche, Bélarus, Fédération de Russie, Finlande, Grèce, Italie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Suède et Suisse.
2. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient représentés : Bureaux centraux des projets d’autoroute transeuropéenne (TEM) et de chemin de fer transeuropéen (TER) de la CEE.
3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées: Centre d’études des transports pour la Méditerranée occidentale (CETMO) et Commission économique eurasienne.
4. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées: Union internationale des transports routiers (IRU), Union internationale des chemins de fer (UIC) et Centre régional pour l’environnement en Europe centrale et orientale.
5. Ont participé à la session, à l’invitation du secrétariat : Association du Traité de l’Atlantique, Aspisec S.r.l., CMS Cameron McKenna LLP, Université Démocrite de Thrace, Institut des communications sur les transports internationaux de l’Université d’État d’ingénierie des transports de Moscou, European Service Institute, Institute for Ubiquitous Meteorology (UBIMET), FS ITALIANE S.P.A. − COLPOFER, Kapsch TrafficCom AG, JSC PLASKE, Rupprecht Consult − Forschung & Beratung GmbH, Siemens AG (Allemagne) et Transport Systems Catapult (Royaume-Uni).

 II. Adoption de l’ordre du jour (point 1 de l’ordre du jour)

*Documents*: ECE/TRANS/WP.5/59, ECE/TRANS/WP.5/59/Corr.1

1. Le Groupe de travail a adopté l’ordre du jour de la session (ECE/TRANS/WP.5/59 et Corr.1).

 III. Atelier sur le thème de la recherche et des innovations
dans le domaine des transports (point 2 de l’ordre du jour)

*Document* : document informel no 1

1. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le secrétariat a souligné l’importance de la recherche sur le développement des transports et plus particulièrement sur l’innovation. Les résultats de différents projets de recherche sur les transports ont été présentés, ainsi que des produits finis et des outils fondés sur ces projets. Les difficultés rencontrées pour relier les résultats de ces recherches aux besoins des marchés ont été expliquées et examinées.
2. Les participants :

a) Ont pris note des résultats de projets de recherche sur les transports, des innovations en la matière et des évolutions technologiques dans la région de la CEE :

* L’Institut de recherche des transports du Belarus « TRANSTEKHNIKA » a présenté un modèle qui renforce l’efficacité économique des opérations de transport de passagers ;
* L’organisme Transport Systems Catapult a expliqué comment il créait des conditions propres à faire du Royaume-Uni l’un des pays les plus novateurs dans le domaine des transports ;
* L’Institut hellénique des transports a mis l’accent sur les difficultés rencontrées pour mettre en application les résultats de travaux de recherche sur les transports ;
* Siemens eHighway a présenté les transports routiers utilitaires lourds électrifiés et les nouveaux types de camions propulsés par l’énergie électrique ;
* L’institut UBIMET s’est penché sur l’analyse des phénomènes météorologiqueset a expliqué différents cas de figureoù des données météorologiques de haute précision étaient utilisées ;
* Le Centre régional pour l’environnement en Europe centrale et orientale a présenté une méthode d’évaluation rapide des effets du climat sur les couloirs de transport et son application au cas Madrid-Lisbonne, ainsi qu’une initiative en faveur de la durabilité des déplacements quotidiens et un outil de suivi des transports ;
* L’université d’Helsinki a présenté un aperçu des recherches interdisciplinaires menées en droit des transports durables et en logistique des entreprises de transport ;
* L’Université d’État de Moscou pour l’ingénierie des transports a présenté les approches nouvelles en matière d’organisation du transport ferroviaire de marchandises dans le trafic international ;
* L’université Démocrite de Thrace a axé son exposé sur une nouvelle méthode et un nouvel outil permettant d’estimer les incidences économiques des transports ;

b) Ont admis qu’il fallait, pour transformer les connaissances en avantages pour la société, soutenir et promouvoir l’innovation par une action cohérente et continue ;

c) Ont fait observer que si la recherche consistait à utiliser des ressources financières pour produire des connaissances, l’innovation consistait à utiliser des connaissances pour obtenir un gain financier ;

d) Ont convenu que, pour que les résultats de la recherche fassent progresser l’innovation :

* Les gouvernements devaient faire preuve de volonté politique et fixer le cadre de la recherche dans le domaine des transports ;
* L’industrie devait guider la recherche vers les secteurs susceptibles de satisfaire la demande des marchés ;
* La communauté des chercheurs devait produire des connaissances, des technologies et d’autres produits ou services qui satisfassent aux besoins de la société, en accord et en coopération avec l’industrie, les entreprises et les marchés ;

e) Ont indiqué que les cas où les résultats de travaux de recherche n’étaient pas transformés en innovations et en produits commerciaux s’expliquaient principalement par les facteurs suivants :

* Le manque de fonds disponibles pour mettre les travaux de recherche en application ;
* L’absence d’un environnement propice à l’application ;
* Le manque de structures de gouvernance éprouvées et généralement acceptées aux fins de l’application ;
* L’insuffisance des processus de suivi et de collecte systématique de données pour l’analyse et l’évaluation du processus d’application.

f) Ont fait remarquer que l’existence d’un élément capable de faire le lien entre le marché et les résultats de la recherche en matière de transport, à l’instar de Catapult, revêtait une importance essentielle pour le succès de la transformation des résultats de la recherche en innovation ;

g) Ont noté que l’établissement d’une structure centrale chargée de la recherche et de l’innovation en matière de transport était un passage obligé pour la mise en commun des connaissances, des résultats et des idées de projets, ainsi que pour le renforcement de la coopération et des économies d’échelle entre les instituts de recherche en matière de transport.

1. L’atelier a permis de mettre en évidence la complexité des questions de fond liées à la mise en place de projets de recherche en matière de transport et à la mise en concordance de leurs résultats avec les besoins du marché. Le Groupe de travail a apprécié les remarquables exposés des intervenants et a jugé qu’ils étaient riches en informations et particulièrement intéressants.
2. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat d’établir un document officiel à partir des contributions reçues des experts et des débats tenus lors de l’atelier sur la recherche et les innovations dans le domaine des transports, pour examen à sa prochaine session. Ce document devrait également comporter des propositions relatives à de nouvelles mesures que le Groupe pourrait prendre sur la question.
3. On trouvera sur le site Web de la CEE, à l’adresse www.unece.org/trans/main/wp5/ transport\_research\_and\_innovations.html, le détail des travaux menés dans le cadre de l’atelier, les exposés qui y ont été présentés et tous les documents pertinents.

 IV. Atelier sur les infrastructures de transport essentielles
et la cybersécurité (point 3 de l’ordre du jour)

*Document* : document informel no 2

1. L’atelier a été organisé sur la base du mandat du Comité des transports intérieurs (CTI), selon lequel la Division devrait poursuivre ses travaux visant à renforcer la sûreté des transports intérieurs, en organisant notamment des manifestations propices à l’échange d’informations et de bonnes pratiques. Les conclusions de cet atelier devraient servir de contribution au Forum sur la sûreté des transports intérieurs du CTI.
2. Le cyberespace et ses infrastructures sont exposés à un large éventail de menaces et de dangers d’origine aussi bien physique qu’informatique. La sécurité du cyberespace est difficile à assurer, en raison notamment de la capacité qu’ont les acteurs malveillants d’agir depuis n’importe quel endroit du monde, des liens entre le cyberespace et les systèmes physiques et de la difficulté qu’il y a à rendre les réseaux informatiques complexes moins vulnérables et à limiter les effets des attaques. La menace informatique planant sur des infrastructures vitales de plus en plus sujettes à des intrusions sophistiquées qui font courir de nouveaux risques est de plus en plus préoccupante. Le fonctionnement des infrastructures physiques étant de plus en plus dépendant de l’informatique, il est de plus en plus probable que surviennent des incidents de grande ampleur ou lourds de conséquences susceptibles de faire des dégâts ou de perturber des services dont dépendent l’économie des pays et les activités quotidiennes de millions de leurs habitants. Des représentants d’États et d’organisations internationales spécialisés dans la cybersécurité et dans les infrastructures de transport essentielles ont échangé leurs données d’expérience et leurs bonnes pratiques en matière d’amélioration des infrastructures de transport vitales (voir le programme dans le document informel no 2).
3. Au cours de l’atelier, les participants :

a) Ont souligné qu’il était fondamental d’adopter les meilleures solutions matérielles disponibles en matière d’informatique, tout en insistant sur le fait qu’elles devaient nécessairement s’accompagner de bonnes solutions logicielles visant à éviter toute atteinte à la sécurité des micrologiciels ;

b) Ont constaté que les fournisseurs avaient pour habitude de diffuser les mises à jour de micrologiciels (logiciels de caméras) par l’entremise de pages Web spéciales, auxquelles tout un chacun pouvait avoir accès et, le cas échéant, apporter des modifications aux logiciels susceptibles d’affecter le bon fonctionnement du matériel ;

c) Ont pris note des points suivants :

* Bien que la sécurité des micrologiciels soit un problème crucial, bon nombre d’experts des questions de sécurité ne sont pas conscients des risques en la matière ;
* On a pu constater que lorsque les experts font l’acquisition de matériel destiné aux infrastructures publiques ils tentent de faire des économies en limitant l’assistance technique de longue durée ;

d) Ont noté que les cyberattaques se propageaient plus rapidement que les contre-mesures mises en œuvre et que leurs conséquences pouvaient donc être plus préjudiciables que celles d’attaques de type classique ;

e) Ont observé que différentes motivations animaient les cyberattaques :

* La criminalité pour le profit ;
* L’activisme à des fins sociopolitiques ;
* L’espionnage industriel à des fins de concurrence ;
* Le sabotage à des fins de terrorisme ;
* La cyberguerre dans le cadre d’une stratégie internationale visant à porter préjudice à quelque chose ou à quelqu’un ;

f) Ont conclu que la protection des intérêts commerciaux et la sécurité intérieure dépendaient de l’intégrité et de la résilience des systèmes de technologie de l’information.

1. Le Groupe de travail a pris note des exposés présentés par les experts. Il les a remerciés de leur participation et a demandé au secrétariat de veiller à ce que les résultats de l’atelier servent de contribution au Forum sur la sûreté des transports intérieurs du CTI.
2. On trouvera sur le site Web de la CEE, à l’adresse www.unece.org/trans/main/wp5/ critical\_transport\_infrastructure\_and\_cyber\_security.html, les détails des travaux menés dans le cadre de l’atelier, les exposés qui y ont été présentés et tous les documents pertinents.

 V. Liaisons entre ports et arrière-pays
(point 4 de l’ordre du jour)

*Documents* : ECE/TRANS/WP.5/2015/3 ; document informel no 3

1. Le Groupe de travail a rappelé qu’à sa session de l’année précédente, il avait pris note de la mise en place de l’observatoire des liaisons entre ports et arrière-pays dans le cadre du programme MedNET (Réseau méditerranéen). Il a noté que ce programme prendrait fin en mai 2015. Il a également noté que le secrétariat avait déjà reçu des responsables de MedNet une confirmation officieuse de la prise en charge de l’hébergement, de l’administration et de l’extension à tous les pays de la CEE de l’observatoire des liaisons entre ports et arrière-pays. Il s’agit d’une plate-forme Web avancée qui est destinée aux autorités et aux intervenants portuaires et qui permet de diffuser des connaissances spécifiques et des pratiques exemplaires, de faciliter les échanges de vues, ainsi que d’enregistrer des données sur les activités et les procédures relatives aux opérations portuaires.
2. À sa dernière session, le Groupe de travail avait demandé au secrétariat, dans l’attente de la réponse officielle des responsables de MedNet, d’analyser les incidences de l’hébergement et de l’administration de l’observatoire sur le budget du secrétariat et de lui communiquer ses conclusions. Il avait en outre rappelé qu’il convenait de garantir la coopération avec d’autres groupes de travail de la CEE menant des activités connexes, particulièrement avec le Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3).
3. Le Groupe de travail a pris note des informations présentées par le secrétariat sur les incidences financières du fonctionnement de l’observatoire. L’objectif devrait consister à ne pas engendrer de dépenses supplémentaires*,* grâce à des modalités d’organisation permettant le fonctionnement autonome de l’observatoire. Par conséquent, les experts gouvernementaux s’occuperont d’introduire toutes les informations voulues dans le systèmeet de les mettre à jour. Le secrétariat a informé le Groupe de travail qu’aucune réponse officielle n’avait été reçue de la part des responsables du projet MedNet.
4. Le Groupe de travail a décidé de remettre à plus tard la décision sur cette questionet a prié le secrétariat de faire le point de la situation à sa prochaine session.

 VI. Suivi des faits nouveaux concernant les réseaux de transport paneuropéens (point 5 de l’ordre du jour)

 A. Exposé de la Commission européenne sur les progrès accomplis
dans le cadre de la mise en place du Réseau transeuropéen de transport

*Document* : document informel no 4

1. Le Groupe de travail a pris note des informations fournies par le secrétariat et a remercié la Commission européenne de son exposé sur les progrès réalisés dans la mise en place du Réseau transeuropéen de transport. Il a invité la Commission à lui présenter les faits nouveaux concernant ses activités relatives aux couloirs paneuropéens à sa trentième session, en 2017.

 B. Projets d’autoroute transeuropéenne et de chemin de fer transeuropéen

*Documents*: ECE/TRANS/WP.5/2016/1, ECE/TRANS/WP.5/2016/2

1. Le Groupe de travail a remercié le chef du projet de chemin de fer transeuropéen (TER) d’avoir donné des renseignements actualisés sur les activités menées dans le cadre du projet en 2015-2016, réaffirmé son soutien au projet et invité le chef du projet à faire le point sur le projet à sa trentième session, en 2017.
2. À sa quarantième session (Vienne, 17 mai 2016), le Comité directeur du projet TER a examiné et les éléments suivants et s’est entendu à leur sujet :

a) La direction a décidé de concentrer ses efforts sur les négociations avec les Gouvernements de l’Azerbaïdjan, du Bélarus, de la Hongrie, du Kazakhstan et de l’Ukraine en vue de l’adhésion de ces pays au projet ;

b) Les travaux sur le Plan directeur pour le réseau ferroviaire à grande vitesse ont débuté et le consultant a rendu compte des premiers résultats de son étude, menée selon les méthodes convenues ;

c) Le contenu de la brochure TER élaborée dans le cadre des activités de promotion du projet a été débattu et approuvé, ainsi que ses spécifications techniques et le choix des fournisseurs qui en établiront la version finale et en assureront l’impression ;

d) Le réseau TER de base est en cours de révision et des projets de cartes ont été établis par le consultant compte tenu de l’état du réseau en 2016 ;

e) Le texte final de l’accord de siège avec le Gouvernement serbe a été établi, et le Bureau TER à Belgrade a été aménagé par les autorités serbes ;

f) La version définitive du contrat du directeur du projet TER a été établie, et celle du contrat du directeur de projet adjoint est en cours d’achèvement.

1. Le Groupe de travail a également remercié le Bureau central du projet d’autoroute transeuropéenne (TEM) d’avoir fourni des renseignements actualisés sur les activités menées dans le cadre du projet en 2015-2016, réaffirmé son soutien au projet et invité le chef du projet à faire le point sur le projet à sa trentième session, en 2017.
2. À la soixante-quatrième session du Comité directeur du TEM, qui s’est tenue le 16 décembre 2015 à Vienne, M. Andrzej Maciejewski, Directeur général adjoint de l’Agence nationale polonaise pour les routes (GDDKiA), a été réélu Directeur du projet TEM pour la période 2016-2017. Il a proposé un programme de travail pour 2016, qui a été approuvé par le Comité directeur.
3. Le Directeur du projet TEM a présenté la nouvelle stratégie du projet. Le plan stratégique expose les grands principes relatifs à la mise en œuvre du projet TEM pour la période 2016-2020. Ce projet aide la CEE et le CTI à atteindre les objectifs de développement durable liés aux questions de gestion des infrastructures routières. Il interprétera les objectifs de développement durable et les traduira en initiatives stratégiques ayant trait aux questions clefs en matière de gestion de l’infrastructure routière. Les questions de développement recensées dans le plan stratégique relèvent des domaines stratégiques suivants :

a) Domaine A : environnement et protection de l’environnement ;

b) Domaine B : réseaux routiers et autoroutiers − organisation et financement ;

c) Domaine C : gestion d’un réseau routier et autoroutier ;

d) Domaine D : systèmes d’information destinés à la gestion de l’infrastructure routière ;

e) Domaine E : innovation ;

f) Domaine F : sécurité routière.

 VII. Transports dans la région méditerranéenne
(point 6 de l’ordre du jour)

 A. Rapport duCentre d’études des transports pour la Méditerranée occidentale

*Document* : document informel no 5

1. Le représentant du CETMO a présenté le rapport des activités récentes du Centre d’études, en vue de son examen par le Groupe de travail (document informel no 5).
2. Depuis sa création en 1995, le Groupe des ministres des transports de la Méditerranée occidentale (GTMO) vise à promouvoir la coopération surles questions relatives aux transports dans la Méditerranée occidentale et à contribuer au Partenariat euroméditerranéen, entre autres objectifs. Outre les activités de planification, il élabore et met à jour les outils d’analyse suivants :

a) Les bases de données du CETMO sur les aspects socioéconomiques (CETMO-ASE), les infrastructures (CETMO-INFRA), les projets (CETMO-PROJETS) et les flux(CETMO-FLUX) ;

b) Le modèle de prévision des flux de transport, dont l’élaboration est parvenue à une nouvelle phasedirigée par le secrétariat de l’Union pour la Méditerranée (UpM). Grâce au mémorandum d’accord signé avec l’UpM, le CETMO contribue à la mise en œuvre du modèle ;

c) L’outil de visualisation WEB-SIG, qui permet de consulter et de visualiser en ligne une partie des informations enregistrées dans la base de données CETMO-INFRA.

1. Le GTMO a adopté un plan d’action définissant des mesures horizontales pour l’intégration et la coordination de l’axe autoroutier transmaghrébin lors de la conférence ministérielle qu’il a tenue à Lisbonne en octobre 2014. Les mesures sont réparties en cinq sections, consacrées respectivement à la facilitation du commerce, au financement et à la tarification, à la multimodalité, à la sécurité routière et aux mesures intersectorielles.
2. Le Groupe de travail a remercié le secrétariat du CETMO de son rapport détaillé et a demandé à recevoir des renseignements actualisés sur les activités du CETMO à sa prochaine session, en 2017.

 B. Réseau de transport euroméditerranéen

1. Aucune question n’a été soulevée au titre de ce point.

 C. Rapport de l’Union pour la Méditerranée

1. Aucune question n’a été soulevée au titre de ce point.

 VIII. Liaisons de transport Europe-Asie
(point 7 de l’ordre du jour)

 A. Avancement des activités menées au titre des liaisons
de transport Europe-Asie

*Document*: document informel WP.5/GE.2 (2016) no 2

1. Le secrétariat et le représentant de la Fédération de Russie ont informé le Groupe de travail de l’avancement des travaux du Groupe d’experts des liaisons de transport Europe‑Asie (LTEA) et du déroulement de la phase III du projet LTEA (document informel WP.5/GE.2 (2016) no 2). Le Groupe de travail a pris note des progrès accomplis.
2. Le Groupe de travail a rappelé qu’à sa dernière session, il avait approuvé la demande présentée par le Groupe d’experts de proroger son mandat d’une année supplémentaire. Le Groupe d’experts devrait soumettre son rapport final à la prochaine session du Groupe de travail, en 2017. Il tiendra sa prochaine réunion à Erevan les 26 et 27 octobre 2017. Cette réunion sera organisée et accueillie en collaboration avec l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Une grande partie du rapport final du Groupe d’experts est en cours d’élaboration par l’Institut de recherches scientifiques sur les transports routiers (NIIAT) de Moscou. Le Groupe de travail a invité les États membres intéressés à fournir les informations nécessaires à cette réunion et à continuer de participer activement aux travaux du Groupe d’experts.
3. Il a prié le secrétariat de fournir davantage d’informations à ce sujet à sa prochaine session en 2017.

 B. Couloirs routiers et ferroviaires en Europe et en Asie

*Document* : ECE/TRANS/WP.5/2016/3

1. Le Groupe de travail a rappelé qu’un atelier sur les couloirs routiers et ferroviaires en Europe et en Asie avait été organisé à sa dernière session. Cet atelier avait permis de mettre en évidence que les questions de fond liées à la mise en place de couloirs de transport en Europe et en Asie étaient complexes et qu’il était nécessaire d’approfondir l’analyse. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat d’établir, à partir des contributions reçues par les experts et des débats tenus pendant l’atelier, un document officiel qu’il examinerait à sa session suivante. Ce document devrait également comporter des propositions concernant les mesures que le Groupe de travail pourrait prendre sur la question.
2. Le Groupe de travail a pris note des informations communiquées par le secrétariat et a examiné le document ECE/TRANS/WP.5/2016/3. Il a approuvé la création d’un observatoire des infrastructures de transport en Europe et en Asie, qui devrait englobertoutes les initiatives existantes concernant le développement des infrastructures de transport sur les continents européen et asiatique. Il a prié le secrétariat de donner davantage d’informations à ce sujet à sa prochaine session.
3. Le Groupe de travail a en outre demandé au secrétariat de réfléchir aux moyens d’organiser, à sa prochaine session, un atelier promouvant la coopération entre les différentes initiatives relatives aux couloirs de transport en Europe et en Asie.

 C. Autres initiatives en matière de transport entre l’Europe et l’Asie

1. Le Groupe de travail a prié le secrétariat d’inviter la Commission économique eurasienne à présenter, à la prochaine session, ses activités et ses initiatives visant à créer un environnement commun et unifié en matière de transports dans la région eurasienne.

 IX. Groupe d’experts de l’évaluation comparative des coûts
de construction des infrastructures de transport
(point 8 de l’ordre du jour)

*Document* : ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2016/1

1. Le Groupe de travail a rappelé qu’il avait approuvé, à sa dernière session, la création du Groupe d’experts de l’évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport, ainsi que son mandat, qui a également été approuvé par le CTI et par le Comité exécutif de la CEE à leurs sessions de février et de mai, respectivement.
2. La première réunion du Groupe devait avoir lieu le 31 octobre et le 1er novembre 2016. Conformément à son mandat, le Groupe d’experts devrait mener à bien ses travaux en l’espace de deux ans (2016-2018) et présenter un rapport complet sur ses réalisations.
3. Le Groupe d’experts est chargé d’aider à :

a) Dégager des modèles, des méthodes, des outils et de bonnes pratiques permettant d’évaluer, de calculer et d’analyser les coûts de construction des infrastructures des transports intérieurs ;

b) Recenser et inventorier la terminologie employée dans la région de la CEE en ce qui concerne les coûts de construction des infrastructures des transports intérieurs ; si possible, établir un glossaire des termes arrêtés, accompagné des explications qui s’y rapportent ;

c) Collecter et analyser des données en vue de préparer une évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport dans la région de la CEE pour chaque mode de transport intérieur (routier, ferroviaire, fluvial), prenant en compte les terminaux intermodaux ainsi que les centres logistiques et de fret et les ports ; analyser et décrire les conditions et paramètres de calcul de ces coûts.

1. Le Groupe de travail a pris note des informations communiquées par le secrétariat. Il a prié le secrétariat de fournir davantage d’informations sur la question à sa prochaine session.

 X. Mobilité urbaine et transports publics : plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme
(point 9 de l’ordre du jour)

*Document* : ECE/TRANS/WP.5/2016/4

1. À sa soixante-dix-septième session (24-26 février 2015), le CTI a décidé que le WP.5 devait régulièrement examiner les faits récents en matière de mobilité et de transports urbains et, en particulier, les interconnexions entre réseaux de transport et services urbains, régionaux, nationaux et internationaux (ECE/TRANS/248, par. 18).
2. Conformément aux instructions du CTI, le Groupe de travail a envisagé de coopérer avec le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l’environnement (PPE-TSE) pour élaborer le plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme.
3. Lors de la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l’environnement (Paris, avril 2014), les gouvernements ont adopté la Déclaration de Paris, dans laquelle il est explicitement demandé aux États membres de promouvoir la pratique du vélo et de mettre au point un plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme dans le cadre du PPE-TSE. L’élaboration de ce plan directeur serait coordonnée par les principaux partenaires du Partenariat du PPE-TSE sur la promotion du cyclisme, à savoir le Ministère fédéral autrichien de l’agriculture, des forêts, de l’environnement et de la gestion de l’eau et le Ministère français de l’écologie, du développement durable et de l’énergie, en étroite collaboration avec la Fédération européenne des cyclistes et le secrétariat du PPE‑TSE. L’expérience acquise par la CEE dans l’élaboration de plans directeurs (TEM, TER et LTEA) a été présentée à la réunion des responsables du Partenariat du PPE-TSE sur la promotion du cyclisme (Cologne, 2 juin 2016). Les responsables du Partenariat ont décidé que la Division des transports durables de la CEE serait le chef de file de l’élaboration du plan directeur concernant le cyclisme. Le Fonds d’affectation spéciale PPE-TSE financerait les ressources extrabudgétaires nécessaires à ce projet, notamment au titre des consultants.
4. À cette fin, la méthode qui devrait être suivie pour définir le plan directeur a été définie sous forme de projet, compte tenu de l’expérience de la CEE en matière d’élaboration de plans(ECE/TRANS/WP.5/2016/4). Le projet de méthode a été examiné et approuvé à la réunion du Bureau du PPE-TSE (Copenhague, 6 et 7 juillet 2016).
5. Le Groupe de travail a pris note des informations communiquées par le secrétariat et s’est félicité de la coopération avec le PPE-TSE. Il a pris note de la méthode d’élaboration du plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme en coopération avec le PPE‑TSE, qui est décrite dans le document ECE/TRANS/WP.5/2016/4 et a déjà été approuvée par le Bureau du PPE-TSE. Le Groupe de travail a prié le secrétariat de donner davantage d’informations sur ce thème à sa prochaine session, ainsi que de poursuivre l’examen de la question de la mobilité urbaine et des transports publics.

 XI. Changements climatiques et transports
(point 10 de l’ordre du jour)

 A. Groupe d’experts chargé d’étudier les effets des changements climatiques et l’adaptation à ces changements dans les réseaux
et nœuds de transport

*Document* : ECE/TRANS/WP.5/GE.3/20

1. Conformément à son mandat, qui a été approuvé par le CTI et le Comité exécutif, le Groupe d’experts a tenu sa huitième session les 14 et 15 janvier, sa neuvième session les 11 et 12 avril et sa dixième session les 7 et 8 juillet 2016. Au cours de ces sessions, le Groupe d’experts a examiné les résultats de la première phase, passé en revue les principales préoccupations et questions relatives aux effets des changements climatiques sur les réseaux de transport, établi et examiné la première section de son rapport final, et examiné le questionnaire envoyé aux gouvernements. Les experts ont estimé que la réalisation des objectifs du Groupe serait utile aux gouvernements. Pour mener à bien ses travaux, le Groupe d’experts devait cependant surmonter de nombreuses difficultés techniques telles que la collecte de données sur les infrastructures essentielles et les projections concernant des facteurs climatiques au format SIG.
2. Le Groupe de travail a pris note des renseignements communiqués par le secrétariat et l’a prié de l’informer des faits nouveaux intéressant les travaux du Groupe d’experts à sa prochaine session.

 B. Atténuation des effets des changements climatiques : outil ForFITS
de la CEE

1. Le Groupe de travail a été informé par le secrétariat de l’état d’avancement des travaux de la période 2015-2016 concernant le Projet relatif aux systèmes futurs de transport intérieur (projet ForFITS), financé par le Compte de l’ONU pour le développement.
2. Une étude régionale a été réalisée pour la CEE à l’aide du modèle ForFITS (documents du CTI : ECE/TRANS/2016/7 et document informel no 13). Par ailleurs, à sa dernière session, le CTI a estimé qu’il importait de généraliser l’utilisation de cet outil (ECE/TRANS/254, par. 31). À cette fin, le Comité a recensé les domaines d’action suivants : i) mise à jour régulière de l’examen régional par la CEE des émissions de CO2 provenant des transports intérieurs et mise à jour sur demande des examens nationaux ; ii) activités méthodologiques et renforcement des capacités en vue d’améliorer la disponibilité et la qualité des données ; iii) amélioration de l’interface utilisateur sur le Web ; iv) mise au point d’un module correspondant sur les polluants locaux ; v) formation à l’utilisation de l’outil.
3. Le Groupe de travail a pris note des informations communiquées et réaffirmé qu’il soutenait la poursuite du développement de l’outil ForFITS. Il a prié le secrétariat de faire le point de la question à sa session suivante.

 C. Gaz d’échappement des moteurs diesel

*Document* : document de réflexion de la CEE

1. Le secrétariat a informé le Groupe de travail des faits nouveaux ayant trait au document de réflexion qu’il a établi, intitulé « Gaz d’échappement des moteurs diesel : mythes et réalités ».
2. Le Groupe de travail a pris note des informations communiquées par le secrétariat et a prié celui-ci de l’informer de tout élément nouveau intéressant la question à sa prochaine session.

 XII. Examen de la situation, des tendances et de l’économie
des transports dans la région de la CEE
(point 11 de l’ordre du jour)

 A. Tendances et économie des transports sur la période 2016-2017 : réalisation des objectifs de développement durable
par le développement du transport durable

*Documents*: ECE/TRANS/WP.5/2016/5, ECE/TRANS/WP.5/2016/6

1. Le secrétariat a présenté au Groupe de travail des informations sur le thème « Tendances et économie des transports sur la période 2016-2017 : réalisation des objectifs de développement durable par le développement du transport durable ».
2. Le Groupe de travail a pris note de ces informations et décidé de reportersa décision sur la question, dans l’attente d’une décision du Comité exécutif sur les moyens par lesquels la CEE devrait contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.

 B. Tendances et économie des transports sur la période 2014-2015 : financement des infrastructures de transport

*Document* : document informel no 6

1. Le Groupe de travail a pris note des informations fournies par le secrétariat sur la publication « Tendances et économie des transports sur la période 2014-2015 : financement des infrastructures de transport » et a demandé au secrétariat d’en établir la version définitive dans les meilleurs délais.

 C. Tendances et économie des transports sur la période 2012-2013 : mobilité urbaine et transports publics durables

1. Le Groupe de travail a pris note des informations fournies par le secrétariat sur la publication « Tendances et économie des transports sur la période 2012-2013 : mobilité urbaine et transports publics durables ».

 D. Tendances et difficultés pour les transports routiers

*Document* : document informel no 7

1. Le représentant de l’IRU, M. Jens Hügel, a présenté un exposé sur les tendances et les difficultés constatées dans le secteur des transports routiers.
2. Le représentant de l’IRU s’est penché sur le phénomène Uber, qui pourrait bientôt s’étendre à tous les moyens de transport. Il a souligné d’autres enjeux tout aussi importants pour le secteur routier, comme la pénurie de conducteurs et l’environnement. Dans la région de l’OCDE, on observait un léger accroissement du PIB, du transport routier de marchandises et du nombre de camions enregistrés. Dans les pays du groupe BRIC[[1]](#footnote-2), en revanche, la situation de l’enregistrement de camions et du transport routier de marchandisesétait assez stable. On y constatait toutefois une légère augmentation du PIB. Il a souligné que l’IRU contribuait à l’étude du Forum international des transports sur le transport routier de marchandises sans conducteur, qui portait principalement sur le transport commercial sur de longues distances en Europe, en Amérique du Nord et au Japon.
3. Après un débat qui s’est appuyé sur l’exposé du représentant de l’IRU, le Groupe de travail a prié le secrétariat d’organiser, à sa prochaine session, un atelier sur la mobilité en tant que service.
4. Le Groupe de travail a remercié l’IRU de cet exposé et l’a invitée à faire le point de l’évolution du secteur des transports routiers à sa trentième session, en 2017.

 E. Tendances et difficultés pour les transports ferroviaires

*Document* : document informel no 8

1. La représentante de l’UIC, Mme Snejana Markovic-Chenais, a présenté un exposé sur les tendances et les difficultés dans le secteur des transports ferroviaires.
2. Elle s’est appuyée sur un rapport de synthèse de l’UIC contenant des données préliminaires annuelles recueillies sur tous les continents, notamment la longueur des lignes ferroviaires, le matériel roulant, les effectifs moyens, le nombre de trains-kilomètres (mesure de la performance), le trafic ferroviaire en nombre de voyageurs, en voyageurs-kilomètres, en tonnes et en tonnes-kilomètres, et le trafic des trains à grande vitesse. Elle a fait observer que le total mondial de voyageurs-kilomètres effectués avait diminué de 4 % entre 2007 et 2015. En outre, le nombre de tonnes-kilomètres et la longueur des lignes avaient respectivement baissé de 13 % et de 14,7 % sur la même période.
3. Le Groupe de travail a remercié l’UIC de cet exposé et l’a invitée à lui rendre compte de l’évolution du secteur ferroviaire à sa trentième session, en 2017.

 F. Tendances et difficultés pour les transports par voie navigable

1. La secrétaire du Groupe de travail des transports par voie navigable, Mme Victoria Ivanova, a présenté un exposé sur les tendances et les difficultés constatées dans le secteur des transports par voie navigable.
2. Le Groupe de travail a remercié le secrétariat de cet exposé et l’a prié de lui rendre compte de l’évolution du secteur des transports par voie navigable à sa trentième session, en 2017.

 G. Analyse des statistiques de la CEE sur les transports

1. Le secrétaire, M. Jean-Marc Kilolo, a présenté un exposé sur l’analyse des statistiques relatives aux transports dans le Groupe de travail des statistiques des transports.
2. Le Groupe de travail a remercié le secrétariat pour les informations communiquées et lui a demandé de fournir davantage d’informations sur les statistiques relatives aux transports dans la région de la CEE à sa prochaine session.

 XIII. Assistance technique aux pays en transition
(point 12 de l’ordre du jour)

*Document* : document informel no 9

1. Le secrétariat a informé le Groupe de travail des activités d’assistance technique menées dans les pays en transition. Le Groupe de travail a noté que l’assistance dans le domaine des transports portait principalement, mais non exclusivement, sur le renforcement des capacités des pays d’Europe de l’Est et du Sud-Est, du Caucase du Sud et de l’Asie centrale, en particulier les pays enclavés. En outre, une assistance liée aux activités de la Division des transports était fournie à d’autres États membres. Les activités d’assistance technique visaient à aider les pays à adopter et à mettre en œuvre les instruments juridiques, les normes et les règles de l’ONU, ainsi qu’à diffuser le savoir-faire et les meilleures pratiques dans le domaine des transports.
2. Le Groupe de travail a pris note des activités suivantes :

a) Le projet mondial « Renforcement de la capacité des pays en développement et des pays en transition à faciliter le franchissement légal des frontières, la coopération régionale et l’intégration », qui relève de la huitième tranche du Compte de l’ONU pour le développement. Ce projet, qui est en cours de mise en œuvre, doit permettre de renforcer la capacité des pays à utiliser des messages électroniques internationaux normalisés pour les procédures de transit − en particulier les données communiquées aux douanes par les entreprises − et de faciliter les échanges sécurisés de données sur le transit entre les services douaniers de différents pays ;

b) Le projet « Renforcement des capacités nationales de certains pays en développement et pays en transition en matière de gestion de la sécurité routière », qui relève de la neuvième tranche du Compte de l’ONU pour le développement. Ce projet, qui a commencé en août 2015, vise à aider quatre pays à revenu faible ou intermédiaire (Albanie, Géorgie, République démocratique populaire lao et République dominicaine) à faire face à leurs besoins prioritaires en matière de sécurité routière en réalisant des études de performance en matière de sécurité routière.

1. Le Groupe de travail a pris note des informations fournies par le secrétariat sur les progrès réalisés dans le cadre des activités d’assistance technique aux pays en transition et l’a prié de lui présenter des informations sur la question à sa prochaine session.

 XIV. Activités des organes de la Commission économique pour l’Europe présentant un intérêt pour le Groupe de travail ; document de stratégie et résolution ministérielle du Comité des transports intérieurs (point 13 de l’ordre du jour)

*Document*: ECE/TRANS/254

1. Le secrétariat a fait savoir au Groupe de travail que le Bureau du CTI avait souligné, à sa dernière session (juin 2016), l’importance d’établir et de distribuer à temps le document de stratégie, en vue des consultations et des négociations avec les gouvernements dans la perspective de la soixante-dix-neuvième session annuelle du CTI (février 2017). Le Bureau avait ainsi demandé au secrétariat de lui organiser dans la seconde moitié du mois de septembre 2016 une réunion extraordinaire durant laquelle les projets de stratégie et de résolution seraient examinés. Il avait en outre demandé au secrétariat de faire le point avec lui, de recueillir ses contributions et, si possible, de diffuser les projets en question pendant la session d’automne du Groupe de travail (Genève, 5-7 septembre 2016) et durant les sessions d’autres groupes de travail, dans la perspective de la session anniversaire du CTI.
2. Le secrétariat a donné des renseignements sur l’élaboration du document de stratégie du CTI, ainsi que sur la résolution ministérielle qui doit être adoptée à la réunion ministérielle pendant la session annuelle.
3. Le Groupe de travail a pris note des renseignements communiqués par le secrétariat et l’a prié de mettre rapidement la dernière main aux deux documents et de les communiquer pour examen au Bureau du CTI et aux États membres.

 XV. Élection des membres du Bureau pour les sessions de 2017
et 2018 du Groupe de travail (point 14 de l’ordre du jour)

1. Le Groupe de travail a élu Mme Ingeborg Dettbarn (Allemagne) Présidente et Mme Alevtina Kirillova (Fédération de Russie) Vice-Présidente pour ses sessions de 2017 et 2018. Il a remercié M. Kristof Schockaert (Belgique) et M. Sergey Egorshev (Fédération de Russie) d’avoir assuré, respectivement, la présidence et la vice-présidence pendant la période 2015-2016, et a salué leurs efforts et leurs précieuses contributions.

 XVI. Questions diverses (point 15 de l’ordre du jour)

1. Aucune question n’a été soulevée au titre de ce point.

 XVII. Dates de la prochaine session (point 16 de l’ordre du jour)

1. La trentième session du Groupe de travail devrait en principe se tenir à Genève du 4 au 6 septembre 2017.

 XVIII. Adoption des principales décisions
(point 17 de l’ordre du jour)

1. Le Groupe de travail a adopté la liste des principales décisions prises à sa vingt‑neuvième session et demandé au secrétariat et à la Présidente d’établir le rapport complet pour le distribuer aux membres du Groupe de travail, afin qu’ils formulent des observations sur les points ne figurant pas sur la liste des principales décisions.

1. Brésil, Fédération de Russie, Inde et Chine. [↑](#footnote-ref-2)